

Colloque de l'ORTM

Soyons ZEN pour transporter et se déplacer

Le point de vue de la société civile organisée

6 juin 2023



Qu'est ce que le CESER ?

Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région.

Le CESER représente **la société civile organisée**



Des études, contributions et avis

Des études et contributions sur :

- La Stratégie Régionale des Mobilités,
- La convention TER 2022 – 2031 entre la Région et la SNCF,
- Le Contrat Opérationnel de Mobilité Centre Loire-Atlantique,
- LNOBPL,
- Le SRADDET,
- Le Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire,
- L'aéroport de Nantes Atlantique...



Les leviers

Des évolutions de comportements :

- Une prise de conscience par les élus et les citoyens.
- Une nouvelle mobilité : télétravail, coworking, covoiturage.

Des évolutions techniques :

- Permettant des motorisations moins polluantes.

Un volontarisme politique à mettre en oeuvre

- Stratégie nationale du fret ferroviaire / Stratégie régionale des mobilités / des COM en cours de signature / SRADDET en cours de révision / Des investissements à prioriser (cf rapport du COI) / Une étude fret en cour au CR.

Des annonces à concrétiser :

- RER métropolitains / Titre de transport unique / Des financements européens, notamment dans le cadre de l'extension du cœur du RTE-T / Un CPER d'ici l'été / Des grands projets : LNOBPL, barreau Sud Ile de France.



Des freins pour la mobilité (1)

Niveau de l'offre :

- Une absence de TAD sur l'ensemble du territoire,
- Des horaires parfois inadaptés : offre basée sur des trajets domicile – travail.

Infrastructures :

- Des infrastructures à améliorer ou à préserver,
- Des points de saturation ferroviaires / Des dessertes ferroviaires absentes dans certaines parties du territoire (ex : Sud-Vendée)
- Des itinéraires cyclables pas toujours sécurisés, notamment en milieu rural,
- Des stations d'avitaillement encore insuffisantes pour les nouvelles motorisations,
- Une logistique urbaine à organiser (entrepôts),
- Accessibilité des PMR à améliorer.



Des freins pour la mobilité (2)

Changements de comportement :

- Des freins culturels (culture de la voiture),
- Une méconnaissance du transport collectif,
- Une lisibilité de l'offre à développer,
- Des coûts globaux mal perçus.

Intermodalité :

- Des parkings vélos pas toujours présents, des emports vélo compliqués,
- Une gestion des correspondances et des offres de différents opérateurs à coordonner.
- Une billettique commune à généraliser.

Gouvernance :

- Des intervenants multiples : Etat, Régions, Départements, EPCI...



Des freins pour le fret ferroviaire et fluvial

Une fiabilité à confirmer.

Une souplesse de l'offre insuffisante.

Infrastructures :

- Virgule de Savenay, LNOBPL, VFCEA... : des coûts élevés et des temps de réalisation longs.

GPM de Nantes – Saint-Nazaire :

- Une diversification de l'activité à confirmer,
- L'absence de transports combinés.

Un fleuve sous-exploité entre Nantes et Saint-Nazaire.



Les conditions de réussite (1)

Un préalable :

- Un travail avec l'ensemble des acteurs (Collectivités, Etat, Europe, Régions voisines, clients et usagers (particuliers et entreprises), financeurs, personnels...)

Travailler en complémentarité des modes de transport : Travailler sur le dernier km.

Infrastructures :

- Train : voies, matériel roulant en nombre et en capacité à hauteur des besoins.
- Vélo : Infrastructures adaptées y compris en milieu rural, intermodalité.
- Cars : voies réservées pour les cars...,
- Fret : ITE à préserver et à réactiver,
- GPM : prévoir les équipements adaptés, électrification VFCEA...

- **Penser dès aujourd'hui sur le long terme, mais réaliser les aménagements possibles dès maintenant (LNOBPL) !**



Les conditions de réussite (2)

Niveau et qualité de l'offre :

- Dessertes : fréquences, amplitudes
- Services : achat, attente, services à bord, accessibilité, coût pour le voyageur, offres intermodales, souplesse (surtout pour le fret), accès à l'information et à la réservation, conséquences éventuelles de l'ouverture à la concurrence pour les voyageurs.

Amener au changement :

- Faire connaître (offres de mobilité, offres tarifaires, services du GPM...), apprendre à utiliser.

➤ **Tout en restant dans des coûts soutenables pour la collectivité !**

